

Le coin des experts



«Des processus constructifs sont observés lors des discussions sur le règlement du conflit du Haut-Karabakh. Cela est conditionné par l'équilibre des forces dans le domaine militaire et par les négociateurs,» a déclaré l'analyste **Boris Navassartian**.

"Je vois que les ministres des Affaires étrangères des deux pays [l'Arménie et l'Azerbaïdjan] ont réussi à trouver un terrain d'entente. Mais nous réalisons que l'Azerbaïdjan n'abandonnera jamais l'opportunité d'atteindre une supériorité militaire sur l'Arménie afin de mener les négociations en position de force. Nous devons donc accorder une attention particulière aux problèmes de sécurité, qui dépendent directement de l'économie.

Même si les Principes de Madrid ne peuvent plus servir de base au processus de paix du Karabakh, certains de ses éléments peuvent encore être applicables. Par exemple, l'élément de renforcement de la confiance entre les parties [en conflit], et qui existe dans ces préceptes, doit être maintenu et développé", a-t-il ajouté.

Et lorsqu'on lui a demandé si le Premier ministre arménien Nigol Pachinian poursuivait la politique menée par son prédécesseur Serge Sarkissian concernant la question du Karabakh, l'analyste a répondu que c'était impossible étant donné que le premier ministre jouit d'une légitimité interne élevée, que Sarkissian n'avait pas.

"La légitimité interne, comme on le sait, a un impact direct sur le contenu de la politique étrangère. En ce sens, Nigol Pachinian a l'avantage", a conclu Boris Navassartian.

(...)

«Les changements radicaux dans la politique étrangère de l'Arménie sont impossibles. Il est indispensable de créer les conditions et de rechercher des alternatives pour changer de cap,» a déclaré le politologue **Ara Papian**, directeur du Centre Modus Vivendi.



«Il est évident que le gaz naturel russe coûte plus cher à l'Arménie qu'à l'Europe, mais nous ne pouvons pas le rejeter immédiatement; des alternatives doivent être créées. Il y a des problèmes de sécurité. Je ne fais pas moi-même confiance à la présence russe [en Arménie], mais des alternatives doivent également être créées ici aussi.

Je suis partisan du courant pro-occidental et favorable à la signature par l'Arménie de l'accord d'association avec l'Union européenne (CEPA). Le Premier ministre Nigol Pachinian a également eu des opinions pro-européennes dans le passé,» a-t-il souligné.

(...)



«Je ne pense pas qu'une guerre éclatera, du moins pas cette année. Le problème est que l'Azerbaïdjan a toujours fait des déclarations populistes pour la communauté internationale et des déclarations divergentes dans le pays", a déclaré l'ancien commandant de l'armée de défense de la République du Haut-Karabakh, le Lieutenant-général **Samvel Babayan**.

Déclaration à l'inverse de l'ancien ministre de la Défense de l'Artsakh, directeur du Service des situations d'urgence de l'Artsakh, Levon Mnatsakanian, qui déclarait qu'une guerre allait bientôt éclater.

Babayan a toutefois souligné le fait que si le Premier ministre Nigol Pachinian s'accordait sur une résolution du conflit selon les Principes de Madrid(1), ce serait impossible à mettre en œuvre dans les faits. «Le problème ne peut être résolu avec uniquement le couloir Latchine comme lien avec l'Arménie. Dans ce cas, nous devons dire à la population du Haut-Karabakh de faire ses bagages et de laisser les territoires aux Azerbaïdjanais. Les trois présidents arméniens ont emprunté cette voie, mais cela ne signifie pas que Pachinian doive également la suivre. Je ne fais que donner mon opinion.»

(...)



«104 ans après le génocide des Arméniens, la situation de la politique turque ne s'est pas améliorée. L'atmosphère de peur s'est renforcée en Turquie au cours des dernières années, ce qui a une incidence sur les discours véridiques,» a déclaré le turcologue **Ruben Safrastian** ; et de poursuivre :

«La voix des braves représentants de la Turquie, qui tentaient de dire la vérité sur le génocide des Arméniens, s'est maintenant affaiblie, et cette tendance se maintiendra dans les années à venir. Nous constatons en Turquie une atmosphère qui vise à faire taire le public.

La politique de déni n'a pas subi de changements en Turquie, alors que son atmosphère est moins propice à la vérité sur le génocide arménien.

Concernant la reconnaissance internationale du génocide, le processus s'intensifie lorsque les relations avec la Turquie atteignent une "mauvaise étape" et s'aggravent.

Ainsi, lorsque les relations turco-israéliennes se sont aggravées, la Knesset a commencé à discuter activement du problème. Mais, lorsque les relations se sont quelque peu normalisées, tout le monde a oublié.»

(...)



Sa collègue, la turcologue **Anouch Hovhannissian**, note à son tour :

"La fenêtre de 2009-2010 qui a permis à un petit nombre de médias et d'intellectuels de discuter de la question, est maintenant fermée.

La réaction d'Ankara à la décision du président français Emmanuel Macron de déclarer le 24 avril journée du génocide des Arméniens et le vote du Parlement italien sur la motion relative au génocide des Arméniens, en est la preuve.

Ankara a une nouvelle fois envoyé au Congrès américain une délégation pour empêcher les discussions sur la résolution du génocide des Arméniens.

Tout sera mis en œuvre pour empêcher le passage de la résolution. Cela signifie que Ankara maintiendra sa politique consistant à nier le génocide, tout en condamnant tous les pays et parlements qui adoptent des résolutions sur le génocide des Arméniens».

Que nous donnera la reconnaissance du génocide des Arméniens? Les experts pensent que cela aura essentiellement une portée morale.

(1)

Trois principes de base

- intégrité territoriale ;
- non usage de la force ou de la menace d'usage de la force ;
- égalité des droits et autodétermination des peuples.

Et six éléments principaux

- Retour des territoires entourant le Haut-Karabakh sous contrôle azerbaïdjanais ;
- Un statut pour le Haut-Karabakh en prévoyant des garanties pour la sécurité et l'auto-gouvernance ;
- Un couloir reliant l'Arménie au Haut-Karabakh ;
- Une détermination dans le futur du statut juridique définitif du Haut-Karabakh par le biais d'une expression juridiquement contraignante d'un référendum ;
- Le droit pour les toutes les personnes déplacées et/ou des réfugiés à retourner dans leurs anciens lieux de résidence ;
- Une garantie de sécurité internationale incluant une opération de maintien de la paix.